

C'est quoi le CEPPT ?

Le Comité d'entreprise PPT est composé de 5 délégués syndicaux et 5 représentants de l'employeur. Il discute du bien-être au travail pour tout Infrabel.

Le bien-être comprend 7 domaines: la sécurité au travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psychosociale, l'ergonomie, l'hygiène au travail, embellissement des lieux de travail et l'environnement. Ce comité se réunit 10 fois par an. La CGSP-ACOD est représentée au CEPPT Infrabel par 3 délégués effectifs et 3 suppléants élus lors des élections sociales de mai 2024.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :



Yves Craen
(Contrôleur des
circulation,
Anvers-Berchem)



Pascal Verstraelen
(Dessinateur
Technique,
Charleroi)



Jerry Winkelmans
(Superviseur Tracks,
Bruges-Courtrai)



Pascal Secretin
(Acheteur
Principal,
Liège)



Marco Gauthier
(Contrôleur
des circulation,
Hasselt)



Samir Boumezzough
(Assistant
Technico Supply,
Schaerbeek)

COMPTE RENDU DU COMITÉ D'ENTREPRISE (CEPPT) INFRABEL DU MOIS DE JANVIER 2025

1. Points de suivi :

- Nous demandons que lorsque des nouvelles mesures sont prises dans le cadre du plan pour améliorer la sécurité et le bien-être des travailleurs de la sous-traitance (« Plan d'action entrepreneurs »), celles-ci soient systématiquement abordées au Comité d'Entreprise. La Direction s'engage à revenir sur ce dossier au mois de mars.

- A propos de la problématique de l'exposition du personnel au quartz, la Direction nous communique que 1871 agents ont le code de risque « quartz » dans leur profil.

Nous revenons sur la discussion menée au comité précédent à ce propos. Nous demandons qu'il y ait davantage de sensibilisation à propos des dangers du quartz, qui est cancérigène. Par ailleurs, il y a encore des mesures qui doivent être effectuées. En outre, il serait judicieux de faire des mesurages en été lorsque le temps est sec et chaud. Ce point devrait aussi être suivi de près par le CPPT de l'atelier de Schaerbeek. Il est à noter que l'entretien des machines concernées par le quartz est réalisé dans cet atelier. Qu'en est-il de la protection des agents qui entretiennent ces machines ?

Nous demandons également que le rapport d'IDEWE (discuté au CEPPT du mois de décembre) soit traduit en français. Il est à noter que la prévention des risques liés au quartz se trouve dans le Plan d'Action Annuel .

- Pour terminer, nous avons demandé que la problématique du télétravail se retrouve dans les points de suivi. Cela est effectivement ajouté.

2. Règlement d'ordre intérieur CEPPT.



Le Règlement d'Ordre Intérieur du Comité d'Entreprise est approuvé après de multiples modifications. Celui-ci répond à l'ensemble de nos demandes.

3. Politique sur les otoplastiques.

Les otoplastiques sont des bouchons d'oreilles sur mesure fabriqués à partir d'une empreinte du conduit auditif afin d'atténuer les bruits nuisibles, tout en gardant une discussion possible dans un environnement bruyant. La procédure pour la mise à disposition des otoplasties, comprenant la prise d'empreinte nous est expliquée.

Il y aura un élargissement du groupe cible, à savoir qu'à présent, tous les agents qui sont soumis au bruit seront concernés par les otoplastiques.

En février 2024, il y avait 3700 travailleurs d'Infrabel avec un code de risque de bruit dans leur profil de prévention. En octobre, un nouveau contrat cadre sera proposé afin de fournir 1600 paires étalées sur 4 ans. Si nécessaire le contrat cadre pourra encore être élargi. Il s'agit d'une belle avancée qui améliore le bien-être des agents qui travaillent dans le bruit.

4. Réalisations et roadmap EPI.



Nous abordons les achats des équipements de protection individuelle (EPI) et vêtements de travail via un contrat cadre. Nous soulevons la problématique des vestes « d'hiver » qui ne sont pas assez chaudes. La Direction nous explique que les agents doivent mettre plusieurs couches. Nous retorquons que travailler dans les installations le long des voies et

se sentir comme un bonhomme de neige ou saucissonné par les couches gêne les agents dans leurs mouvements.

La Direction nous répond que l'agent doit prendre une taille supérieure pour être plus à l'aise.

Nous soulignons qu'il est important de tester les vêtements dans plusieurs sections et dans des services différents. La Direction nous répond que c'est le cas, mais que cela ne se fait pas partout.

Nous soulevons la problématique de la firme Novatex qui ne signale pas systématiquement tout vêtement déclassé.

Par ailleurs, bon nombre d'agents, par facilité, lavent leurs vestes à domicile. Il est à noter que la firme de nettoyage applique un traitement sur les vestes de pluie à chaque lavage. Les agents de Mons nous informent que leur veste de la marque SIOEN est remplacée par VAN HEURCK qui serait franchement moins chaude.

La Direction nous répond qu'il s'agit d'une commande locale et qu'elle est obligée de passer par appels d'offre.

A remarquer que les EPI sont individuelles et personnelles. Ainsi, les pantalons de protection pour l'usage des tronçonneuses sont personnels.

Nous demandons la liste des EPI nécessaires à chaque spécialité.

5. Accidents du travail – état des lieux.

Nous analysons les accidents du travail 2023/2024, qui sont en augmentation.

Nous demandons à quoi sont dues ces augmentations avec et sans incapacité.

Aucune cause distincte ne ressort des chiffres.

Nous parcourons aussi toute une série d'accidents graves impliquant des agents Infrabel et des sous-traitants de 2024. Des mesures concrètes sont discutées pour éviter des accidents comme l'achat de lorries plus légers, la fourniture de vêtements ignifuges, etc...

Nous posons bon nombre de questions, sachant qu'elles ont déjà été traitées antérieurement par le Comité d'Entreprise.

6. Fonctionnement problématique du comité PPT 51600 de Schaerbeek.

Nous signalons qu'il y a toujours des soucis au niveau de fonctionnement de ce comité.

En principe le responsable IO3 devrait intervenir à ce propos.

